

Agrément d'enseignants

Les nouvelles demandes d'agrément d'enseignants OACP sont souvent soumises de manière incorrecte ou incomplète.

Seule une saisie correcte et complète dans SARI permet à l'asa de traiter les demandes dans les délais impartis. Vous devez tenir compte des points suivants :

- Toujours sélectionner des sujets de cours
- Pour chaque sujet de cours coché, les documents correspondants doivent être fournis.
- Veuillez ne cocher que les sujets de cours pour lesquels les justificatifs sont disponibles. Voir la fiche d'information Autorisation des enseignants
- Les CV sans diplôme, certificats ou certificats de travail ne suffisent pas comme preuve

Les demandes sont examinées par nos soins dans un délai de 7 jours ouvrables, de manière analogue aux types de cours. Si les documents sont complets et que les critères de reconnaissance sont remplis, les enseignants sont autorisés (le statut passe au "vert" dans SARI). Si les documents sont incomplets, peu clairs ou si les critères ne sont pas respectés, l'organisateur du cours est informé (le statut passe au "jaune" dans SARI). Le nouvel examen de la demande prend à nouveau 7 jours ouvrables.

Si un enseignant travaille déjà pour un autre organisateur de cours OACP, vous pouvez nous envoyer un message directement dans SARI via le formulaire de contact (indiquer le numéro PCC, les prénom et nom). L'enseignant sera alors ajouté à votre organisation par nos soins. Dans certains cas, il se peut que l'enseignant soit déjà enregistré dans SARI mais pas pour le domaine OACP. Dans ces cas, des documents doivent parfois être encore téléchargés.

Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur la déclaration de consentement pour les enseignants.

Depuis le 01.01.2020, chaque organisateur de cours doit avoir obtenu l'accord de tous les enseignants actifs pour l'enregistrement et le traitement de leurs données personnelles, de leur curriculum vitae et de leurs certificats dans SARI. Cela inclut l'accord concernant le droit d'accès aux données et la consultation des données par des tiers. Ce n'est qu'avec une telle déclaration de consentement que vous et nous pouvons continuer à travailler facilement avec SARI sans enfreindre les dispositions relatives à la protection des données.

Cette déclaration de consentement ne doit pas être adressée à l'asa.